

Livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon tenue le 20 juin 2024 à 10 h 30, à la salle du Conseil Kilgour de la MRC de Beauharnois-Salaberry située au 2, rue Ellice, à Beauharnois.

Sont présents :

MRC de Beauharnois-Salaberry :

M. Miguel Lemieux, président de la Régie, préfet de la MRC et maire de Salaberry-de-Valleyfield

M. Yves Daoust, administrateur de la Régie, préfet suppléant de la MRC et maire de Saint-Louis-de-Gonzague

M. Alain Dubuc, administrateur de la Régie et maire de Beauharnois

MRC de Roussillon :

M. Sylvain Payant, vice-président de la Régie, préfet suppléant de la MRC et maire de Saint-Isidore

M. Jean-Claude Boyer, administrateur de la Régie et maire de Saint-Constant

Mme Lise Poissant, administratrice de la Régie et mairesse de Saint-Mathieu

Les représentants présents forment le quorum du Conseil d'administration, sous la présidence de M. Miguel Lemieux.

Assistent également :

Mme Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Régie et directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Beauharnois-Salaberry

M. Gilles Marcoux, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Roussillon

Mme Mylène Letellier, conseillère-cadre à la direction générale de la MRC de Beauharnois-Salaberry

M. Patrice Lemieux, directeur du service de l'environnement et de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Beauharnois-Salaberry

M. Nicolas Chaput, directeur du service de l'environnement et de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Roussillon

Mme Marie-Josée Leblanc, coordonnatrice du service du greffe de la MRC de Beauharnois-Salaberry

L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du Conseil d'administration le 14 juin 2024.

2024-06-27 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Lise Poissant

Appuyé par M. Alain Dubuc

Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2024-06-28 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Yves Daoust

Appuyé par M. Sylvain Payant

Et unanimement résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit ci-dessous :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2024
4. Présidence et vice-présidence du Conseil d'administration
5. Convention d'aide financière dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) – Autorisation de signature
6. Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 36 833 721 \$ aux fins de l'acquisition d'un terrain, de la construction d'un complexe de compostage des matières organiques à Salaberry-de-Valleyfield et de l'acquisition des équipements requis pour sa mise en service
 - Dépôt du projet de règlement

2024-06-28 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (SUITE)

7. Inventaire et caractérisation des matières dangereuses en vue de la démolition de deux bâtiments situés au 1000, boulevard des Érables à Salaberry-de-Valleyfield – Octroi de contrat
8. Affaires administratives
 - 8.1 Comptes payés et à payer au 20 juin 2024
9. Correspondance
10. Varia
 - 10.1 Programme de capture et de relocalisation de couleuvres sur le site du futur Complexe de traitement des matières organiques – Octroi de contrat
11. Période de questions
12. Levée de la séance

ADOPTÉE

2024-06-29 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MAI 2024

Il est proposé par M. Alain Dubuc
Appuyé par Mme Lise Poissant
Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2024 soit adopté, tel que déposé.

ADOPTÉE

2024-06-30 PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – DÉSIGNATIONS

ATTENDU qu'en vertu de l'article 16 du *Règlement numéro 3 – Règlement général de fonctionnement de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon*, les MRC partenaires se partagent, en alternance, la présidence et la vice-présidence du Conseil d'administration;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution numéro 2023-06-21, le Conseil d'administration a renouvelé les désignations de M. Miguel Lemieux à la présidence et de M. Sylvain Payant à la vice-présidence;

ATTENDU que ces mandats viendront à échéance le 3 juillet 2024.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Poissant
Appuyé par M. Alain Dubuc
Et unanimement résolu

De désigner M. Sylvain Payant à titre de président du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, pour la période s'échelonnant du 3 juillet 2024 au 3 juillet 2025.

De désigner M. Miguel Lemieux à titre de vice-président du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, pour la période s'échelonnant du 3 juillet 2024 au 3 juillet 2025.

ADOPTÉE

2024-06-31 CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES PAR BIOMÉTHANISATION ET COMPOSTAGE (PTMOBC) – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que tel qu'autorisé par la résolution numéro 2023-09-34, la Régie a déposé une demande de financement au « Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage » (PTMOBC) en vue de l'implantation d'un futur Complexe de traitement des matières résiduelles organiques à Salaberry-de-Valleyfield ;

2024-06-31

CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES PAR BIOMÉTHANISATION ET COMPOSTAGE (PTMOBC) – AUTORISATION DE SIGNATURE (SUITE)

ATTENDU qu'aux termes d'une correspondance datée du 29 mai 2024, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a confirmé l'octroi à la Régie d'une aide financière au montant maximal de 10 185 408 \$ pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que les principaux termes de la Convention d'aide financière proposée par le ministère ont été présentés aux administrateurs.

En conséquence,

Il est proposé par M. Yves Daoust
Appuyé par M. Jean-Claude Boyer
Et unanimement résolu

De conclure avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) une « Convention d'aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) en vue de l'implantation d'un Complexe de traitement des matières résiduelles organiques à Salaberry-de-Valleyfield », le tout tel que proposé par le ministère.

D'autoriser le président et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, la convention d'aide financière ainsi que tout autre document visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION –RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 36 833 721 \$ AUX FINS DE L'ACQUISITION D'UN TERRAIN, DE LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE DE COMPOSTAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES À SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ET DE L'ACQUISITION DES ÉQUIPEMENTS REQUIS POUR SA MISE EN SERVICE

Un avis de motion est présenté par M. Sylvain Payant, vice-président et administrateur de la Régie, à l'effet que lors d'une prochaine séance du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, un « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 36 833 721 \$ aux fins de l'acquisition d'un terrain, de la construction d'un complexe de compostage des matières organiques à Salaberry-de-Valleyfield et de l'acquisition des équipements requis pour sa mise en service » sera présenté pour adoption. M. Sylvain Payant procède également au dépôt du projet de règlement rédigé à cette fin.

2024-06-32

INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES MATIÈRES DANGEREUSES EN VUE DE LA DÉMOLITION DE DEUX BÂTIMENTS SITUÉS AU 1000, BOULEVARD DES ÉRABLES À SALABERRY-DE-VALLEYFIELD – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que la Régie prévoit procéder à la démolition de deux bâtiments existants implantés sur le site du futur Complexe de traitement des matières organiques ;

ATTENDU qu'afin de répondre aux exigences gouvernementales, la Régie entend octroyer un mandat en vue de la réalisation d'une inspection détaillée de ces bâtiments afin d'identifier et de quantifier les matériaux ou équipements susceptibles de contenir des substances dangereuses au sens du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* (RLRQ chapitre S-2.1, r. 13) et du *Règlement sur les matières dangereuses* (RLRQ chapitre Q-2, r. 32);

ATTENDU qu'à la demande de Régie, l'entreprise FNX-Innov inc. a déposé une offre de service, en date du 29 mai 2024, au montant estimé à 8 988,06 \$ (taxes incluses), la dépense réelle étant appelée à fluctuer sur la base des heures facturables et des échantillons réalisés.

2024-06-32

INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES MATIÈRES DANGEREUSES EN VUE DE LA DÉMOLITION DE DEUX BÂTIMENTS SITUÉS AU 1000, BOULEVARD DES ÉRABLES À SALABERRY-DE-VALLEYFIELD – OCTROI DE CONTRAT (SUITE)

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Poissant
Appuyé par M. Yves Daoust
Et unanimement résolu

D'octroyer un contrat à l'entreprise FNX-Innov inc. pour la réalisation d'un inventaire et d'une caractérisation des matières dangereuses en vue de la démolition de deux bâtiments situés au 1000, boulevard des Érables à Salaberry-de-Valleyfield, le tout selon les termes et conditions de l'offre de service datée du 29 mai 2024.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, tout document visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

2024-06-33

COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 20 JUIN 2024

Il est proposé par M. Alain Dubuc
Appuyé par M. Sylvain Payant
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes à payer et déjà payés de la Régie, datée du 20 juin 2024 et au montant de 124 046,08 \$, soit approuvée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à effectuer le paiement desdits comptes.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est portée à l'attention des administrateurs.

VARIA

2024-06-34

PROGRAMME DE CAPTURE ET DE RELOCALISATION DE COULEUVRES SUR LE SITE DU FUTUR COMPLEXE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que selon le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), la couleuvre brune, une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, a un potentiel de présence dans l'emprise des travaux de construction du futur Complexe de traitement des matières organiques ;

ATTENDU que dans le respect des protocoles applicables établis par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en vue de l'obtention du certificat d'autorisation pour la construction du Complexe, la Régie entend octroyer un mandat pour la mise en œuvre d'un programme de capture et de déplacement des couleuvres dans la zone ciblée;

ATTENDU qu'à la demande de Régie, l'entreprise FNX-Innov inc. a déposé une offre de service, en date du 17 juin 2024, au montant forfaitaire de 13 957,97\$ (taxes incluses).

En conséquence,

Il est proposé par M. Yves Daoust
Appuyé par M. Jean-Claude Boyer
Et unanimement résolu

2024-06-34

PROGRAMME DE CAPTURE ET DE RELOCALISATION DE COULEUVRES SUR LE SITE DU FUTUR COMPLEXE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES – OCTROI DE CONTRAT (SUITE)

D'octroyer un contrat à l'entreprise FNX-Innov inc. pour la mise en œuvre d'un programme de capture et de déplacement des couleuvres dans la zone d'étude située à même le site du futur Complexe de traitement des matières organiques, le tout selon les termes et conditions de l'offre de service datée du 17 juin 2024.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, tout document visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président de la Régie et la directrice générale par intérim communiquent les informations suivantes en réponse à des questions posées par un citoyen de Saint-Constant :

- Dans le cadre des travaux d'aménagement du futur Complexe, la RIVMO procédera à la démolition du bâtiment et du garage actuellement utilisés par le Parc régional de la MRC de Beauharnois-Salaberry. Un nouveau bâtiment administratif et opérationnel sera construit pour répondre aux besoins de la Régie et de la MRC de Beauharnois-Salaberry ; cette dernière devenant locataire des lieux.
- Suite à la tenue de la séance du 21 mars 2024, les rapports financiers de la RIVMO couvrant l'année financière 2023 ont été dûment transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Le citoyen mentionne que le texte résumant les échanges lors de la période de questions de la séance du 18 avril 2024 ne reflète pas la teneur du message adressé aux administrateurs à l'égard des modifications apportées à la capacité de traitement du futur Complexe.

2024-06-35

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Lise Poissant
Appuyé par M. Alain Dubuc
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, de lever la séance à 10h45.

ADOPTÉE

Miguel Lemieux
Président

Linda Phaneuf
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim